

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

N° VILLE_2023DL105

Date de convocation : 1 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) ET AUTORISATION AU REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt trois, le sept décembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Benoit ERACLAS, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Thierry HAON (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Aurélie VILLENEUVE (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Guillaume BOUCHARLAT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Absents : Christophe MALMAZET, Alexandre DIOT, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Christine NONY, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Eddie BREVALLE

Vu le code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L. 1524-1

Le 1er janvier 2023, le siège de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a changé d'adresse qui est désormais : 101 Cours Charlemagne - CS 20033 - 69269 LYON CEDEX 02.

Il est proposé de remplacer les mots « 1 esplanade François Mitterrand, CS20033, 69269 Lyon cedex 02 » par « 101 Cours Charlemagne - CS 20033 - 69269 LYON CEDEX 02 » dans les articles suivants de nos statuts : Article 4 – Siège social

La Société Publique Locale d'Efficacité Énergétique est appelée plus communément SPL OSER. Afin de lever toute ambiguïté, il convient de modifier la dénomination sociale par « Société Publique Locale d'Efficacité Énergétique – SPL OSER ».

Il est proposé de remplacer les mots « Société Publique Locale d'Efficacité Énergétique » par « Société Publique Locale d'Efficacité Énergétique – SPL OSER » dans les articles suivants de nos statuts : Article 3 – Dénomination

Les statuts mis à jour sont présentés en annexe 1.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 27 novembre 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ◆ **APPROUVE** la modification des articles 3 DÉNOMINATION et 4 SIÈGE SOCIAL des statuts de la SPL D'EFFICACITÉ ENERGETIQUE (SPL OSER) afin de remplacer respectivement les mots :
 - « 1 esplanade François Mitterrand, CS20033, 69269 Lyon cedex 02 » par « 101 Cours Charlemagne - CS 20033 - 69269 LYON CEDEX 02 » ;
 - et de remplacer « Société Publique Locale d'Efficacité Energétique » par « Société Publique Locale d'Efficacité Energétique – SPL OSER »
- ◆ **APPROUVE** les statuts modifiés tels que présentés en annexe 1
- ◆ **AUTORISE** son représentant aux assemblées générales de la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) à voter en faveur de ces modifications statutaires.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,